Nations Unies A/67/102



Assemblée générale

Distr. générale 20 mars 2012 Français

Original: anglais

Soixante-septième session

Point 112 b) de la liste préliminaire*
Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 158

L'Assemblée générale nomme un Comité des contributions, qui est un comité technique comprenant dix-huit membres.

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

Andrzej T. Abraszewski (Pologne)*
Joseph Acakpo-Satchivi (Bénin)**
Meshal al-Mansour (Koweït)*
Elmi Ahmed Dualeh (Somalie)*
Gordon Eckersley (Australie)**
Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay)**
Ihor V. Humenny (Ukraine)*
NneNne Iwuji-Eme (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)***

^{*} A/67/50.





Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie)***
Juan Ndong Mbomio Mangue (Guinée équatoriale)**
Pedro Luis Pedroso (Cuba)**
Gönke Roscher (Allemagne)***
Thomas Schlesinger (Autriche)**
Henrique da Silveira Sardinha Pinto (Brésil)***
Lisa P. Spratt (États-Unis d'Amérique)*
Kazuo Watanabe (Japon)*
Sun Xudong (Chine)***
Dae-jong Yoo (République de Corée)***

- 3. Le mandat de M^{me} Spratt et de MM. Abraszewski, Al-Mansour, Dualeh, Humenny et Watanabe venant à expiration le 31 décembre 2012, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-septième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2013.
- 4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-septième session.

12-26881

^{*} Mandat venant à expiration le 31 décembre 2012.

^{**} Mandat venant à expiration le 31 décembre 2013.

^{***} Mandat venant à expiration le 31 décembre 2014.